



Participez à la restauration du Logis royal

Suite à l'incendie du 10 janvier 2009

www.jesoutienslechateauangers.fr

Le château d'Angers, une forteresse imprenable et une résidence fastueuse

Véritable joyau d'architecture médiévale, le château d'Angers rassemble deux édifices qui s'imbriquent l'un dans l'autre : la forteresse médiévale défensive de Saint Louis, qui s'impose par la massivité de ses 17 tours et de son enceinte en schiste et tuffeau, et les élégants bâtiments et jardins du château de cour des dynasties d'Anjou, réalisés aux XIV^e et XV^e siècles.

Le roi René, promoteur de l'architecture et des arts, embellit le château d'Angers, comme de nombreux manoirs en Anjou. Il réaménage notamment en 1450 le Logis royal dont la façade est rythmée par des contreforts et par des baies à meneaux, pour



assister depuis sa fenêtre aux fêtes somptueuses données au château. Le Logis royal, dans lequel se trouvaient les appartements privés du roi, est le seul vestige résidentiel de cette époque.

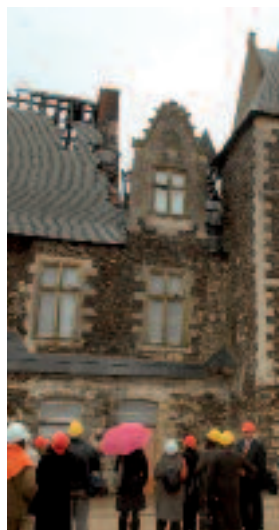
Le château d'Angers abrite la tenture de l'Apocalypse, tapisserie tissée à la fin du XIV^e siècle, longue de plus de 100 mètres, illustrant le texte de la Bible écrit par saint Jean et reflétant les angoisses de cette période, marquée par la guerre de Cent ans.

Le château d'Angers accueille chaque année 165 000 visiteurs.

Un incendie dévastateur

Le 10 janvier 2009, un incendie s'est déclaré dans les combles du Logis royal, détruisant largement la couverture et la charpente du bâtiment. Les planchers et quelques éléments de maçonnerie ont été fragilisés par l'eau déversée en grande quantité pour circonscrire le sinistre et par les variations de température dues à la saison hivernale rigoureuse.

L'ampleur matérielle des dégâts est considérable. Des mesures de sauvegarde d'urgence ont été prises : purge des maçonneries et charpentes, étaieage de l'ensemble des structures fragilisées (planchers, lucarnes), installation de 1 600 m² d'échafaudages et d'un parapluie de protection contre les intempéries de 1 100 m²...



Un formidable chantier de restauration

Les travaux seront réalisés d'ici 2012. Il s'agit de remplacer la toiture et les planchers, de restaurer les maçonneries et les lucarnes et de refaire le réseau électrique, endommagés par l'incendie. Ce chantier sera l'occasion d'améliorer la sécurité et l'accessibilité du Logis royal aux personnes à mobilité réduite, avec la création d'un ascenseur desservant l'ensemble des niveaux.

L'aménagement d'une nouvelle présentation permanente permettra de découvrir au rez-de-chaussée l'évolution architecturale du château en images de synthèse. Le 1^{er} étage sera consacré à la dynastie des Anjou-Valois (1339-1481), son action politique et culturelle, et ses réalisations au château d'Angers.

Une exceptionnelle campagne de mécénat

Le coût de la restauration est provisoirement évalué à 5 M€. Ces dépenses feront l'objet d'une subvention spécifique de l'Etat, comme annoncé par la Ministre de la Culture et de la Communication au lendemain du sinistre. Le réaménagement du Logis royal et la création des nouveaux équipements se monteraient quant à eux à 2 M€.

Le Centre des monuments nationaux a lancé les premières études en vue d'un démarrage des travaux début 2010 et d'une réouverture à la saison 2012. Le succès de cette opération dépend largement de la mobilisation de tous.



Le Centre des monuments nationaux s'est ainsi associé à la Fondation du Patrimoine et à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire pour lancer une campagne exceptionnelle d'appel aux dons à destination des entreprises et des particuliers.

Angevin de coeur ou d'adoption, amoureux du patrimoine ou simple visiteur d'un jour de cette belle cité angevine, votre engagement est essentiel à la sauvegarde du château d'Angers, symbole de la ville et de la région.



Crédits photos : Mario Fournier - Atmosphère - Sophie Agliacour - P. Calet © CMN, Paris - L. Moris / Mook Publication - B. Renoux © CMN, Paris - C. Rose © CMN, Paris - P. Berthe © CMN, Paris

Trois niveaux de don :

Jusqu'à 70 €, vous devenez Ami et bénéficiez d'une déductibilité fiscale conséquente (60%, 66% ou 75%, voir bon de souscription).

De 70 € jusqu'à 150 €, vous devenez Donateur, et disposez en plus des avantages de l'Ami, de la « Carte blanche » permettant un accès illimité pour un an au château, et des invitations aux événements de la saison.

A partir de 150 €, vous devenez Bienfaiteur et obtenez, en plus de tous les autres avantages, une mention pour 5 ans dans le monument, un diplôme personnalisé à votre nom et vous serez convié à une rencontre annuelle avec les acteurs du chantier.

Document réalisé avec le soutien de l'agence de communication Atmosphère et de l'imprimerie SETIG-PALUSSIÈRE

BON DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DU LOGIS ROYAL DU CHATEAU D'ANGERS

Oui, je fais un don de euros
(Voir les niveaux d'adhésion au dos de la brochure)

pour aider à la restauration du Logis royal du château d'Angers, et je bénéficie d'une économie d'impôt l'année de mon don (grâce au reçu fiscal que m'adressera la Fondation du Patrimoine, à joindre à ma déclaration)*.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

- de l'impôt sur le revenu
OU de l'impôt sur la fortune
OU de l'impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIETE :

Adresse

..... Tél :

Code Postal

Ville

E-mail@.....

Merci d'envoyer ce bon,
et votre chèque
libellé à l'ordre de
«Fondation du Patrimoine -
château d'Angers» à :

Fondation du Patrimoine
de Maine-et-Loire
6 bis rue des Arènes
BP 92331
49100 ANGERS Cedex 2



Réduction d'impôt pour les particuliers

Votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% de son montant, et dans la limite de 20% du revenu imposable ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). Ainsi, un don de 100 € a un coût réel de 34 € (66 € d'économie d'impôt sur le revenu), ou un coût réel de 25 € (75 € d'économie d'impôt sur l'impôt sur la fortune).

Réduction d'impôt pour les entreprises

Le don d'une entreprise ouvre droit à une réduction d'impôt de 60% du montant du don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires. Ainsi, un don de 1 000 € a un coût réel de 400 € (600 € d'économie d'impôt sur les sociétés).

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.

Le CMN s'engage à affecter l'ensemble des dons à la restauration du Logis royal, ou à un autre projet de restauration du château d'Angers pour le cas où le projet de restauration du Logis royal n'aboutirait pas ou pour le cas où le montant des dons collectés excéderait les besoins de financements de l'opération.

* J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde en faveur du château d'Angers pour le cas où le projet de restauration du Logis royal n'aboutirait pas.

Contacts



Centre des monuments nationaux
Antoine Lataste, administrateur du château d'Angers
02 41 86 48 77
antoine.lataste@monuments-nationaux.fr

Fabienne Grolière, chef du département du mécénat
01 44 61 21 42
fabienne.groliere@monuments-nationaux.fr



Chambre de Commerce et d'Industrie
de Maine-et-Loire
Myriam Germain, responsable communication
02 41 20 49 04
myriam.germain@maineetloire.cci.fr



Fondation du Patrimoine
Délégation de Maine-et-Loire
François-Xavier Gourdon, délégué départemental
02 41 39 48 98
delegation-maine-et-loire@fondation-patrimoine.com

www.jesoutienslechateaudangers.fr